

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 813

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 4 BIS

Après la première occurrence du mot :

« à »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« la bonne utilisation, à l'entretien et à l'amélioration progressive de la performance énergétique de ce logement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.